



## CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2020**

—◆—

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL01\_2020\_0115

#### Adoption du règlement intérieur du Conseil municipal

L'an deux mille vingt, le vingt-huit septembre à dix-neuf heures trente-six minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué le vingt-deux septembre deux mille vingt à se réunir, s'est assemblé dans la salle Louvois de l'Atrium de Chaville, sous la présidence de Monsieur Hervé LIEVRE, 1<sup>er</sup> maire adjoint.

#### Présents au début de la séance :

M. LIEVRE, Mme TILLY, M. ERNEST, Mme CHEVRIER, M. BÈS, Mme MESADIEU, M. BISSON, Mme CHAYÉ-MAUVARIN, M. PANISSAL, Mme LE VAVASSEUR, M. TARDIEU, Mme FOURNIER, M. TRUELLE, Mme RE, M. CHENU, M. MAUVARIN, Mme DORISON, M. FEGHALI, M. GIRONDOT, Mme PRADET, Mme LALLEMENT, M. ANTONIO, Mme NICODEME-SARADJIAN, Mme SCHWEITZER, Mme COUTEAUX, Mme FRESCO, M. BESANÇON, Mme COSTE, M. BARBIER, M. TURINI, M. DENUIT

#### Absents ayant donné procuration :

M. GUILLET, a donné procuration à M. LIEVRE  
Mme SAVARY, a donné procuration à Mme CHAYE-MAUVARIN  
M. DUBARRY DE LA SALLE, a donné procuration à M. TARDIEU  
Mme ACKERMANN, a donné procuration à Mme COUTEAUX

#### Désignation du secrétaire de séance :

Mme FOURNIER, désignée à l'unanimité par l'assemblée communale, a procédé à l'appel nominal.

Publication par affichage, le : 2 octobre 2020

**Objet : Adoption du règlement intérieur du Conseil municipal**

Conformément à l'article L.2121-8 du Code général des collectivités territoriales, dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation.

Le Conseil municipal est, par conséquent, invité à adopter son règlement intérieur annexé à la présente délibération.

Les membres de la commission municipale « Modernisation de l'administration » ont été informés de l'objet de la présente délibération le 15 septembre 2020.

***Le Conseil municipal,  
après en avoir délibéré,  
au scrutin public, par 27 voix pour et 8 voix contre,***

**ADOPTE** le règlement intérieur du Conseil municipal annexé à la présente délibération.



Signé électroniquement par : Hervé  
LIEVRE  
Date de signature : 30/09/2020  
Qualité : (A) 1<sup>er</sup> Maire Adjoint (M)  
Hervé LIEVRE

**Pour le Maire empêché  
et en qualité de suppléant  
Hervé LIEVRE  
1<sup>er</sup> maire adjoint**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publicité et sa transmission aux services de l'Etat.